

Public concerné : toute personne désignée par le chef d'entreprise pour contribuer à la réduction des risques liés à l'activité physique sur son poste de travail.
(secteurs sanitaires et médico-sociaux)

RAP1940

Prérequis : le dirigeant devra justifier de compétences en prévention des risques et avoir initié une démarche de prévention des risques liés aux activités physiques dans son entreprise.

Objectif :

Acquérir les compétences nécessaires à l'analyse d'une situation de travail, dans son activité réelle, et à la proposition de pistes d'amélioration en vue de réduire les risques d'accidents du travail et les maladies professionnelles (ou à caractère professionnel) associées.



Durée :

21 heures (3 jours) + intersession

Nombre de participants :

Cette formation est prévue pour un groupe de 5 à 10 participants

Modalités et délais d'accès :

Formation dispensée en présentiel en intra-entreprise pour un groupe de 5 candidats minimum sous un délai d'environ 30 jours

Modalités d'évaluation :

Les candidats sont évalués au travers de leurs actions et des activités pratiques proposées par le formateur

Validation :

Un « certificat acteur PRAP » est remis à tout candidat ayant satisfait à l'évaluation certificative finale

Méthodes et outils pédagogiques :

Exposés interactifs, échanges, retours d'expérience, expérimentations, mises en situations pratiques et jeux de rôles

Intervenant(s) :

Formateur PRAP certifié par le réseau prévention de l'Assurance Maladie à jour de sa formation continue

Contenu de la formation : *

Se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise ou établissement :

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain :

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement :

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Maîtriser les principes de mobilisation des personnes

* programme conforme au référentiel des compétences acteur PRAP du réseau prévention de l'Assurance Maladie

Cette formation pourrait être adaptée en fonction du handicap de la personne, prenez contact avec nous pour en savoir plus.

Nous contacter

Tel : +33 (0)9 72 40 16 79

Site internet : <https://www.apsi-formations.com>

Courriel : connect@apsi-formations.com

Tarifs accessibles uniquement sur devis